



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Cergy Paris

Question orale n° 141

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la réorganisation de la ligne SNCF, en direction de Cergy, décidée par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France). La SNCF prévoit en effet de supprimer tous les trains desservant la gare de Paris Saint Lazare aux heures creuses. Selon ce projet, 9 RER circuleront aux heures creuses sur la ligne A. Cette décision du STIF pénalise très durement les nombreux voyageurs utilisateurs des trains bleus. Il s'agit, en réalité, d'un statu quo quantitatif et d'une régression qualitative de l'offre des destinations. Rallier la gare Paris Saint Lazare est pour nombre de personnes, en fonction de leur destination et du réseau des correspondances, le trajet le plus simple et le plus économe en temps. De surcroît, cette ligne du Transilien est très prisée pour les trajets de banlieue à banlieue, en particulier des voyageurs se rendant dans les communes très fréquentées de la petite couronne, telles La Garenne Colombe ou Levallois. Enfin, la suppression de ces rames portera préjudice aux étudiants de l'université de Nanterre. Cette décision, tout à fait scandaleuse et contraire au bon sens, n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation avec les élus, pourtant au plus près des réalités de terrain, et qui ont exprimé leur désaccord. Elle a été prise au mépris des élus, des citoyens qu'ils représentent, du développement économique de la région. Il est donc impératif de réviser ce projet de suppression de la ligne Maisons-Laffitte-Paris Saint Lazare, et de maintenir les trains bleus à destination de Saint Lazare et au retour aux heures creuses. L'amélioration de la desserte de Maisons-Laffitte consisterait à obtenir que les trains en direction de Cergy s'arrêtent à Maisons-Laffitte aux heures de pointe, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il lui demande d'intervenir, au nom de l'intérêt général, pour que le STIF réexamine son projet de réorganisation des transports publics de la SNCF en direction de Cergy, en tenant compte de l'avis des élus et des populations intéressées.

Texte de la réponse

FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE SNCF PARIS-SAINT-LAZARE-CERGY

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, pour exposer sa question, n° 141, relative au fonctionnement de la ligne SNCF Paris-Saint-Lazare-Cergy.

M. Jacques Myard. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, le 7 septembre 2007, j'ai reçu la visite de représentants du STIF - syndicat des transports d'Île-de-France - et de la région, qui m'ont présenté un projet de suppression aux heures creuses des transiliens, omnibus sur la ligne Maisons-Laffitte-Paris-Saint-Lazare. Ces fameux trains bleus, qui permettent à de nombreux étudiants de se rendre à Nanterre-Université et à un certain nombre de personnes de rejoindre La Garenne-Colombes ou Levallois-Perret, seraient remplacés par des RER en direction de Cergy. Or, les RER n'ont pas le même parcours entre Maisons-Laffitte et la gare Saint-Lazare. Par exemple, ils ne s'arrêtent pas à Nanterre-Université ni à la Garenne-Colombes. Une personne qui voudrait se rendre à La Garenne entre dix et seize heures devra sortir à la gare RER Auber et rejoindre à pieds la gare Saint-Lazare pour racheter un nouveau ticket et repartir dans l'autre sens. Pour une personne âgée, ou quelqu'un qui n'a pas de carte orange, c'est très pénalisant. Est-ce là l'amélioration du service public ? Lorsque j'ai fait observer qu'un tel projet était inadmissible, on m'a répondu que la décision était déjà prise. J'ai alors écrit, le jour même, au président du STIF, M. Jean-Paul Huchon, qui n'est autre que le président de la

région, mais je n'ai reçu aucune réponse. J'ai alors tenté de le joindre au téléphone et lui ai adressé deux autres courriers. Silence radio ! Je n'ai réussi à joindre ni le directeur de cabinet du président de la région, ni les représentants du STIF. Quel mépris ! Les conseils municipaux de Maisons-Laffitte, de Sartrouville et de Houilles-Carières ont voté des motions et saisi le président du conseil régional : toujours le même silence ! Les bras m'en tombent, monsieur le secrétaire d'État. M. Karoutchi, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement mais également président d'un groupe politique au conseil régional, a bien voulu nous soutenir pour faire entendre raison à la SNCF, au STIF et au président du conseil régional, lors d'une réunion qui a eu lieu vendredi dernier. Je l'en remercie. Il est clair que les choses ne peuvent rester en l'état.

Je me tourne donc vers vous, monsieur le secrétaire d'État, pour vous demander d'intervenir en faveur du maintien du service public. J'ajoute que tous les groupes politiques au sein des conseils municipaux soutiennent ma démarche. Il s'agit de défendre la continuité du service public. Ce n'est pas une affaire de confort pour quelques petits bourgeois qui ne pourraient plus se rendre où ils le souhaitent : la suppression de ces trains aux heures creuses concerne au minimum 400 000 personnes. Un tel recul du service public est inacceptable. L'autisme et le silence des autorités régionales sont inadmissibles dans une République digne de ce nom ! C'est scandaleux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur Myard, je comprends votre colère, parfaitement justifiée. Je vous rappelle que la précédente majorité a souhaité que l'organisation des transports en Île-de-France soit décentralisée, comme c'est le cas dans les autres régions : c'est désormais le STIF qui est aux commandes. C'est donc lui qui est en cause, ce qui ne doit pas empêcher l'État d'agir.

Le STIF a souhaité adapter les dessertes aux heures creuses, notamment en renforçant, depuis 2005, le service en direction de Cergy et de Poissy les samedis et dimanches. En 2007, il a décidé de doubler l'offre du RER A aux heures creuses afin d'améliorer la desserte du tronçon central parisien. Cela a des conséquences sur les dessertes actuelles. C'est ainsi qu'entre dix heures et seize heures trente, il n'y a plus de trains pour Paris-Saint-Lazare à partir de Houilles-Carières, Sartrouville et Maisons-Laffitte.

En contrepartie, la fréquence des RER A sur la branche de Cergy sera améliorée puisque leur nombre passera de six à neuf trains, et le trafic entre Paris-Saint-Lazare et Nanterre-Université restera, aux heures creuses, d'un train toutes les dix minutes.

Ce problème complexe concerne également l'axe de Paris vers la Normandie et la liaison Paris-Mantes-la-Jolie via Poissy. Vos collègues de Basse-Normandie et de Haute-Normandie m'interpellent régulièrement sur le cisaillement, à hauteur de Mantes, entre les trains de banlieue et les trains de grande ligne.

Mme Laurence Dumont. Je le confirme !

M. le secrétaire d'État chargé des transports. Vous connaissez bien le problème, madame, en tant qu'élue du Calvados ! La liaison Paris-Mantes-la-Jolie via Poissy est un axe stratégique puisqu'il donne notamment accès aux ports de Rouen et du Havre. Or, nous voulons renforcer l'activité fret de la SNCF, et des travaux en ce sens sont en cours à Mantes.

La manière dont cette réorganisation a été menée n'est pas acceptable quant à la forme, et je comprends parfaitement votre mécontentement, monsieur Myard. En matière d'horaires, si le STIF est en cause, c'est bien la SNCF, entreprise publique dont l'État est le seul actionnaire, qui est aux commandes. Je vous propose donc de participer, dans les jours à venir, à une réunion avec les dirigeants de la SNCF et tous les acteurs concernés. Nous essaierons de trouver une solution à ce problème dont j'ai bien compris qu'il ne s'agit pas d'une revendication égoïste mais de la nécessité, pour un certain nombre de personnes, de rejoindre toutes les gares de cet axe sans changer de mode de transport. En attendant, monsieur Myard, je reste à votre disposition.

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le secrétaire d'État, je prends acte de votre proposition et je participerai volontiers à cette réunion. Cela étant, les problèmes de la circulation des trains de grande ligne vers la Normandie - qu'il n'est nullement question, madame Dumont, de remettre en cause -, et ceux des trains de banlieue ne sont pas les mêmes. Je vous rappelle d'ailleurs que la ligne de Maisons-Laffitte fut mise en service en 1840, sous l'impulsion de Charles Laffitte, avec des capitaux franco-anglais. Aujourd'hui, on déshabille Pierre pour habiller Paul. Pourtant - et le STIF nous tend des verges pour se faire battre -, le système des RER vers Cergy fonctionnait très bien, et il y aura toujours des trains pour Cergy. Ce qui n'est pas acceptable, c'est de changer de destination, comme devront le faire les étudiants de Nanterre-Université. Cette pseudo-réforme, qui pénalisera presque 500 000 usagers, était inutile !

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 141

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 627

Réponse publiée le : 30 janvier 2008, page 556

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2008